



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-31

Séance du 18 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres présents.

Pouvoirs : Bérénice GAND à Dominique CAPRON

Absente : Caroline TOUTAIN

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-217602507-20241218-2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Fabien LEROY

NOM DE VOIRIE ET NUMEROTATION DU PROJET VIABILIS

Date de convocation

10/12/2024

Une demande de certificat de numérotage a été sollicité par un géomètre pour le projet VIABILIS dans le bourg pour la construction de 9 habitations.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer la voirie « Impasse de la Grange » et de numéroter les 9 lots comme sur le plan de division parcellaire transmis par le géomètre soit de 1 à 9.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO